Séance du Conseil de Ville du 24.02.2020

2.03/20

## Question écrite

## SI - Factures inhabituelles que faire ?

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Nul n'est sans savoir que nous sommes dans une ère où les économies d'énergie et de biens tels que l'eau sont vitaux.

Il arrive parfois qu'une installation défectueuse provoque une consommation inhabituelle qui peut plus que doubler.

Les services industriels mettent-ils en garde les abonnés qui sont dans cette situation embarrassante?

Le compteur peut être défectueux, dans ce cas, le consommateur n'y est pour rien et n'a pas consommé lui-même les différents services. Doit-il tout de même payer sa facture?

Si le compteur n'est pas défectueux, les SI ont-ils un spécialiste qui pourrait immédiatement identifier les causes de cette consommation excessive?

Non seulement on rend service à l'usager et on fait des économies d'énergie, ou d'eau qui vont dans le bon sens de la stratégie énergétique 2050.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

1

Le groupe PLRD Pierre Chételat

Mile